



Pôle	Res	Publié le	Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Auteur	Com	ID : 038-213804222-20251217-AG_DEL2025_106-DE	Reçu en préfecture le 22/12/2025
Rapporteur	Gérald Giraud		
Date du conseil	17/12/2025		
Nombre d'annexes	0		

Délibération du Conseil Municipal N°2025-106 Séance du 17/12/2025

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le onze décembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Gérald GIRAUD, Maire.

Nombre de membres :	
- En exercice :	28
- Présents :	22
- Votants :	23

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Frédéric Cuchet, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella.

Excusés : Peggy Briand, Renée-Claire Mancret, Françoise Berthoud, Frédéric Jarry, Mathieu Kuntz.

Ont donné pouvoir : Gabriel Gandini à Michel Deridder.

Secrétaire de séance : Didier Bouvard.

Objet : Budget communal - débat d'orientation budgétaire 2026

Élu rapporteur : Gérald Giraud

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1, L.5211-36, qui régissent la gestion budgétaire des collectivités locales et prévoient la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'article 107 de la loi no2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour la commune, permettant au Conseil Municipal de discuter des grandes lignes du budget pour 2026. Ce débat est une étape cruciale pour définir les priorités financières, les investissements à réaliser et les objectifs à atteindre dans le cadre de la gestion de la commune ;

Considérant que ce débat offre à l'assemblée délibérante l'opportunité de prendre connaissance de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de se prononcer sur les orientations budgétaires. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire, confirmée par la jurisprudence, et bien qu'il ne soit pas aussi détaillé que le vote du budget primitif, il permet de définir les grandes lignes de la gestion financière ;

Considérant que conformément au référentiel M.57 choisi par la commune, ce débat doit être tenu dans un délai de dix semaines avant l'adoption du budget primitif, permettant ainsi de respecter le cadre législatif fixé ;

Considérant que ce débat d'orientation budgétaire constitue un préalable nécessaire à l'adoption du budget primitif, en éclairant les futures décisions relatives aux recettes et aux dépenses de la commune ;

Considérant que ce débat s'appuie sur un rapport détaillé qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette de la commune. Ce rapport doit être transmis au contrôle de la légalité et publié conformément aux obligations légales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE des orientations budgétaires de l'exercice 2026 pour le budget communal, telles que présentées lors du débat d'orientation budgétaire, et de valider les priorités financières, les investissements envisagés et les grandes lignes des recettes et des dépenses à engager ;

MANDATE le Maire, ainsi que la Direction Générale des Services, pour poursuivre les travaux préparatoires au budget primitif, en intégrant les orientations validées lors de ce débat et en respectant les délais légaux de transmission et de publication.

MANDATE le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Publiée le : 22/12/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 22/12/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).



Fait et délibéré en séance le 17/12/2025

LE MAIRE
Gérald GIRAUD

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 038-213804222-20251217-AG_DEL2025_106-DE



Annexe n°1 à la délibération n°106/2025 Conseil Municipal – Séance du 17 décembre 2025

Objet : Budget communal - débat d'orientation budgétaire 2026

Élu rapporteur : Gérald Giraud

Rapport d'orientation budgétaire 2026 – Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – 17 pages – ***Annexé sous Nextcloud***

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20251217-AG_DEL2025_106-DE

saint-martin d'URIAGE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Commune de Saint Martin d'Uriage

Conseil Municipal

17 décembre 2025

Sommaire

Sommaire2

Rapport d'Orientation Budgétaire 20263

1.1 Économie mondiale3

1.2 Économie nationale6

1.3 Projet de Loi de Finances 2026 et impact sur les collectivités8

2. Analyse financière rétrospective (2016–2025)10

3. Orientations budgétaires 202612

3.1 Section de fonctionnement12

3.2 Section d'investissement13

3.3 Budget annexe – Production d'énergie15

4. Perspectives financières et orientations politiques16

5. Conclusion17

Rapport d’Orientation Budgétaire 2026

Commune de Saint-Martin-d’Uriage – Conseil municipal du 17 décembre 2025

Le présent rapport d’orientation budgétaire (ROB) 2026, établi conformément à l’article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, constitue le document préalable au débat d’orientation budgétaire (DOB) du conseil municipal. Il a pour objectif d’informer les élus sur la situation financière de la commune, les évolutions économiques et réglementaires en cours ainsi que sur les principales orientations retenues pour la préparation du budget primitif 2026.

Fondé sur les données connues, ce rapport présente les tendances internationales, nationales et locales susceptibles d’influencer l’exercice à venir et expose les choix structurants proposés pour maintenir l’équilibre budgétaire et soutenir les projets communaux.

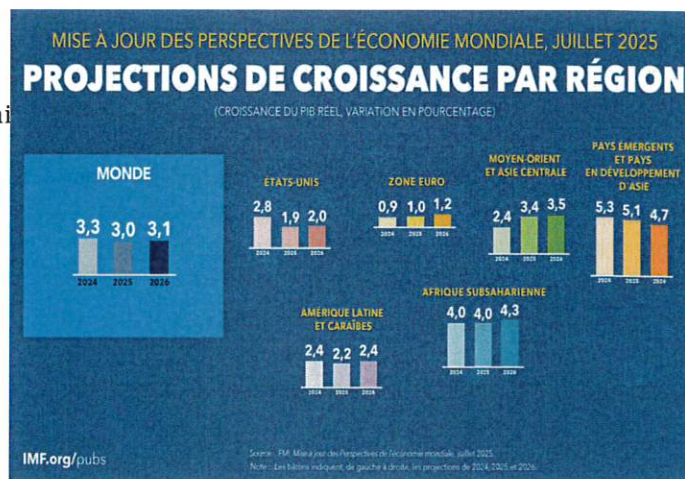
1. Contexte économique et financier général (2025–2026)

1.1 Économie mondiale

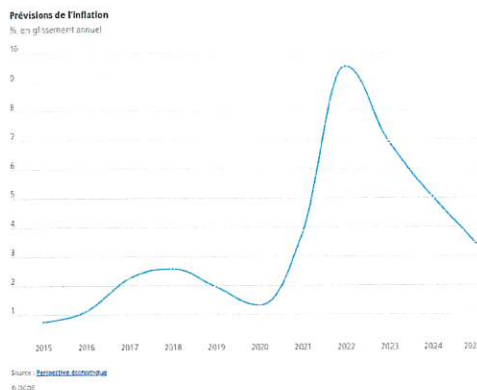
Au niveau mondial, l’année 2025 reste marquée par des tensions géopolitiques persistantes, notamment la poursuite du conflit en Ukraine et la rivalité commerciale entre les États-Unis et la Chine. Ces tensions créent une incertitude politique et économique qui impacte les décisions des entreprises et des investisseurs.

Croissance mondiale

Malgré ces incertitudes, la croissance mondiale devrait rester relativement stable autour de 3 % en 2025-2026 selon le FMI. Cela reflète un équilibre fragile entre la reprise dans certaines régions et le ralentissement dans d’autres, notamment dans les économies avancées.



Inflation



L'inflation poursuit sa décrue entamée en 2022, comme l'indique la courbe ci-contre, mais demeure à un niveau élevé, autour de 3,4 % au second semestre 2025. Si la dynamique est orientée à la baisse, les prix restent supérieurs aux niveaux d'avant crise et au-dessus de la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne.

La carte, basée sur les prévisions du FMI (juillet 2025), illustre une forte hétérogénéité mondiale de l'inflation.

Elle classe les pays en cinq catégories :

- Moins de 2,5 % : inflation maîtrisée
- 2,5 % à 8 % : zone de tension modérée
- 8,1 % à 20 % : forte inflation
- 20,1 % à 50 % : très forte inflation
- Plus de 50 % : hyperinflation ou crise économique majeure

Les pays développés maîtrisent globalement l'inflation

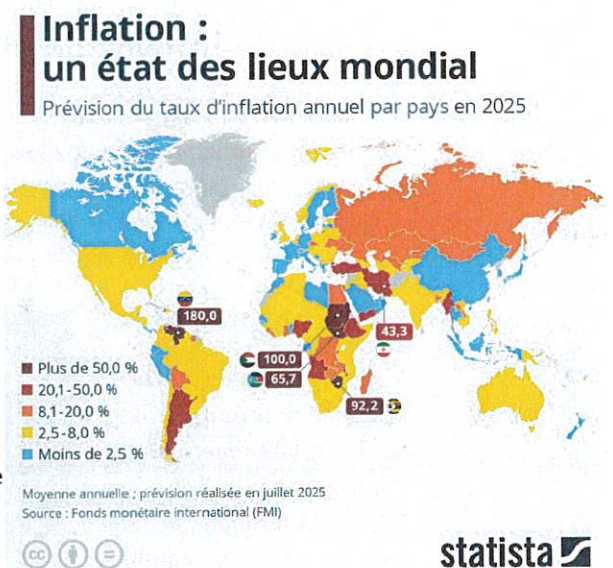
L'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, l'Australie et une partie de l'Asie de l'Est apparaissent majoritairement en bleu, traduisant une inflation inférieure à 2,5 %. Ces zones bénéficient des effets des politiques monétaires restrictives menées depuis 2022.

L'Europe de l'Est et l'Asie centrale restent en tension

Une grande partie de ces régions apparaît en orange (8,1–20 %) ou en jaune (2,5–8 %). Les économies y sont encore affectées par des tensions géopolitiques persistantes et la proximité de zones de conflit, ce qui entretient des pressions inflationnistes.

Afrique et Moyen-Orient : de fortes disparités

Le continent africain et le Moyen-Orient présentent une grande diversité de situations, avec plusieurs pays en rouge ou marron, indiquant une inflation élevée voire très élevée. Ces niveaux reflètent souvent des crises politiques, militaires, économiques ou monétaires.



Amérique latine : une inflation contrastée mais des points critiques persistants

Si certains pays maîtrisent partiellement leur inflation, d'autres restent confrontés à des niveaux extrêmement élevés. Ces situations relèvent pour beaucoup de problèmes structurels (faiblesse institutionnelle, instabilité monétaire), plus que de facteurs conjoncturels.

Un contexte mondial encore marqué par de fortes vulnérabilités

Plusieurs zones de volatilité géopolitique contribuent à maintenir une pression sur l'économie mondiale :

- Hyperinflation persistante dans quelques pays.
- Tensions dans des régions productrices de matières premières (Afrique, Amérique latine).

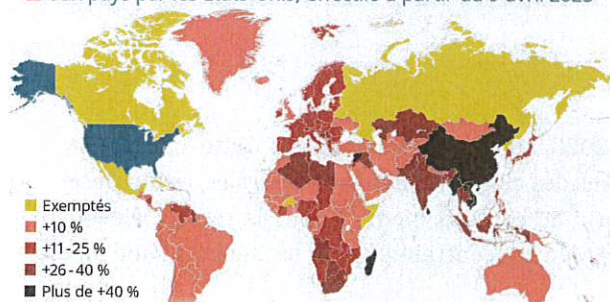
Ces dynamiques peuvent influencer les prix mondiaux de l'énergie, des matériaux et des produits alimentaires, avec des répercussions possibles sur les coûts d'approvisionnement et les marchés publics en Europe.

Ralentissement du commerce mondial et de l'investissement

Le commerce mondial et les investissements ralentissent. Plusieurs facteurs expliquent cela : des taux d'intérêt élevés qui renchérisent le financement, des fluctuations importantes des taux de change et des barrières douanières. Autrement dit, les entreprises font face à plus de contraintes et d'incertitudes, ce qui freine la reprise économique.

Guerre commerciale : les tarifs record imposés par Trump

Droits de douane supplémentaires "réciproques" imposés aux pays par les États-Unis, effectifs à partir du 9 avril 2025



En date du 9 avril 2025. Exemptés : certains produits industriels, dont acier, cuivre, aluminium, automobiles, semi-conducteurs, etc. (soumis à des tarifs distincts). Tarifs douaniers contre la Chine portés à 104%. Mexique/Canada : (10)-25% (actuellement suspendus).
Source : La Maison-Blanche



statista

La carte illustre les droits de douane supplémentaires décidés par les États-Unis à partir du 9 avril 2025, dans le cadre d'une politique dite "réciproque", appliquée en fonction des tarifs que ces pays imposent eux-mêmes aux produits américains.

Les pays sont classés selon cinq niveaux :

- Exemptés
- +10 %
- +11 à 25 %
- +26 à 40 %
- Plus de +40 % (zone la plus pénalisée)

On observe une forte généralisation des hausses tarifaires, avec seulement quelques pays réellement exemptés. Les autres pays

d'Asie (Inde, Indonésie, Vietnam, Japon, Corée...) subissent aussi des hausses importantes, souvent supérieures à 25 %.

La majorité des pays européens apparaissent en rouge foncé ou marron, signifiant des tarifs de plus de 25 %, voire plus de 40 % pour certains. Cela marque une nette dégradation des relations commerciales transatlantiques.

L'Asie est la grande zone visée et plus particulièrement la Chine. La Chine figure en marron foncé, dans la catégorie > +40 %. C'est l'escalade la plus forte de cette nouvelle politique commerciale.

L'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud également touchés

La majorité des pays du Sud global se situent dans les catégories +11 à +40 %.

La mesure est donc mondiale, et non limitée aux seuls grands partenaires commerciaux.

Cette politique tarifaire risque de :

- renforcer les tensions commerciales mondiales,
- augmenter les coûts d'importation pour les entreprises américaines,
- déstabiliser certaines chaînes d'approvisionnement (ex. semi-conducteurs, métaux industriels),
- accroître la volatilité des prix au niveau international.

1.2 Économie nationale

En France, le climat économique reste morose, pénalisé par une faible confiance des ménages et des entreprises.

Croissance

La croissance du PIB est fragile et modérée estimée à 0,6% en 2025 et 1% en 2026. Cette croissance reste inférieure à la croissance potentielle, estimée à 1,4 % par an, ce qui montre que l'économie ne se développe pas à son plein potentiel. Plusieurs facteurs expliquent cette faiblesse : un contexte international incertain, des investissements prudents des entreprises et un commerce mondial qui ralentit.

L'inflation

L'inflation devrait ralentir à +1,3 % en 2025 après +2 % en 2024. Cette baisse est encourageante, mais l'inflation reste au-dessus des cibles des banques centrales, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Les prix de certains biens essentiels restent élevés, notamment l'énergie et l'alimentation, ce qui crée des contraintes pour les budgets familiaux.

Taux d'Épargne

Le taux d'épargne des ménages est estimé à 18,2 % en 2025, signe que les Français restent prudents dans un contexte incertain. Il devrait légèrement baisser à 18 % fin 2026, à mesure que l'inflation diminue et que les taux d'intérêt se stabilisent. Cela montre que les ménages commencent à dépenser un peu plus, mais la prudence reste de mise.

Les flux d'épargne brute des ménages français ont atteint 91,6 milliards d'euros au deuxième trimestre 2025, un niveau supérieur à la moyenne de long terme sur la période 2013-2025 (59,5 milliards d'euros).

Ce chiffre se rapproche du record historique atteint au deuxième trimestre 2020, qui s'élevait à 96,7 milliards d'euros.

Taux de chômage

Le marché du travail est également sous tension. Le taux de chômage augmente, passant de 7,5 % mi-2025 à 8,2 % fin 2026. Cette hausse traduit à la fois la fragilité de la croissance économique et certaines difficultés structurelles sur le marché du travail. Cependant, certains secteurs continuent à recruter, notamment la santé, les technologies et la transition énergétique.

Déficit et dette publique

La dégradation des comptes publics est persistante. Le déficit élevé et les comptes publics dégradés laissent douter de la capacité de l'Hexagone à gérer sa dette. Le déficit public français reste élevé. Il est prévu à 5,4 % du PIB en 2025 (100,4 Md€) et à 5 % en 2026, ce qui est supérieur aux prévisions du gouvernement, qui tablaient sur 4,7 %. Selon les exigences de l'Union Européenne, il devrait s'élever maximum à 3% du PIB.

Ce niveau de déficit reflète à la fois les dépenses publiques élevées (santé, aides sociales, transition énergétique) et des recettes fiscales moins dynamiques que prévu. L'écart entre les objectifs et la réalité souligne la fragilité des finances publiques et la difficulté à réduire le déficit dans un contexte économique modéré.

Le déficit public français, exprimé en pourcentage du PIB, est marqué par d'importantes fluctuations qui correspondent aux grandes crises économiques et aux différents mandats présidentiels.

Après une période relativement stable autour de -2 % à -4 % du PIB dans les années 1980, le déficit s'est fortement accru lors de la crise du système monétaire européen en 1992-1993, dépassant alors -6 % du PIB.



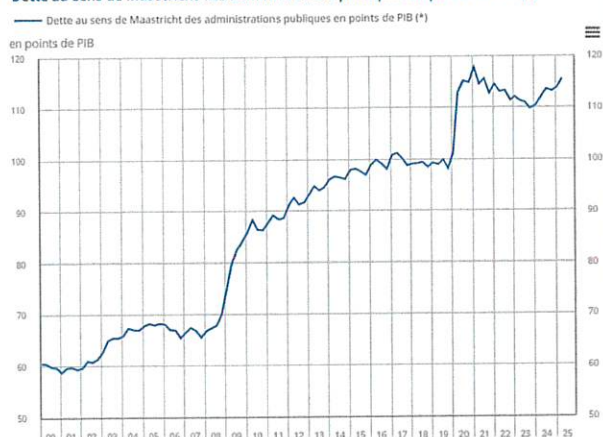
Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la crise financière de 2008 fait chuter le déficit sous les -7 % du PIB.

En 2020, la pandémie de Covid-19 fait plonger le déficit à près de -9 % du PIB, un record depuis 1978.

En 2024, le déficit s'établit à -5,8 % du PIB, soit un niveau encore très élevé, notamment par rapport à la cible européenne de 3 %.

La dette publique continue de croître, passant de 114,1 % du PIB au trimestre 1 2025 (345,8 Md€) à 117,6 % du PIB en 2026.

Deette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



*) Voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux - Insee, DGFiP, Banque de France.

Cette hausse traduit l'accumulation de déficits annuels et les intérêts élevés sur la dette existante. Une dette publique élevée limite la marge de manœuvre du gouvernement pour financer de nouveaux investissements ou réduire les impôts, et constitue un risque en cas de ralentissement économique. La note de la France a d'ailleurs été abaissée de AA- à A+ par l'agence Fitch.

1.3 Projet de Loi de Finances 2026 et impact sur les collectivités

Le projet de loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte où l'État cherche à restaurer des marges de manœuvre budgétaires après plusieurs années de crises successives. L'objectif, c'est de ramener progressivement le déficit public sous les 3 % du PIB d'ici 2029, tout en continuant à financer les grandes priorités nationales.

Sur le plan des équilibres nationaux, la réforme des retraites a été suspendue pour ne pas alourdir le contexte social et budgétaire.

Dans le PLF 2026, l'effort total pour réduire le déficit est d'environ 30 milliards d'euros, dont 17 milliards sur les dépenses et 14 milliards sur les recettes

Le gouvernement prévoit un budget total de l'État s'élevant à 1 722 milliards d'euros en 2026, soit une augmentation de 29 milliards d'euros par rapport à 2025. Cette hausse est principalement due à des dépenses incompressibles :

- Charge de la dette : estimée à 61,2 milliards d'euros, en baisse par rapport aux prévisions de 2025
- Dépenses militaires : augmentation de 6,7 milliards d'euros, conformément aux engagements de la loi de programmation militaire.

- Dépenses sociales : notamment liées au vieillissement de la population, avec une progression des dépenses de santé et de retraite.

En résumé, le PLF 2026 vise à concilier maîtrise des dépenses, mobilisation de recettes ciblées et financement des priorités stratégiques de l'État : un budget de transition et de redressement.

Effort demandé aux collectivités

L'État annonce pour 2026 une stabilité globale de la contribution financière aux collectivités, mais cette stabilité masque en réalité une série d'ajustements internes représentant 4,7 Md€ d'économies. Plusieurs mécanismes d'évolution ou de réduction impactent les différentes dotations ou compensations.

Dilico : une incertitude persistante sur le doublement

Le doublement du dispositif Dilico (environ 2 Md€) reste incertain. Le reversement est désormais conditionné à la maîtrise de la dépense publique, et l'échéancier évolue : initialement prévu sur 3 ans, il serait étalé sur 5 ans.

TVA affectée aux collectivités : baisse liée au recul de l'inflation

La part de TVA destinée au bloc local est minorée de 0,7 Md€, sous l'effet du ralentissement de l'inflation. Saint Martin d'Uriage n'est pas concernée, car non bénéficiaire du dispositif.

Réduction des compensations fiscales

L'État réduit plusieurs mécanismes de compensation :

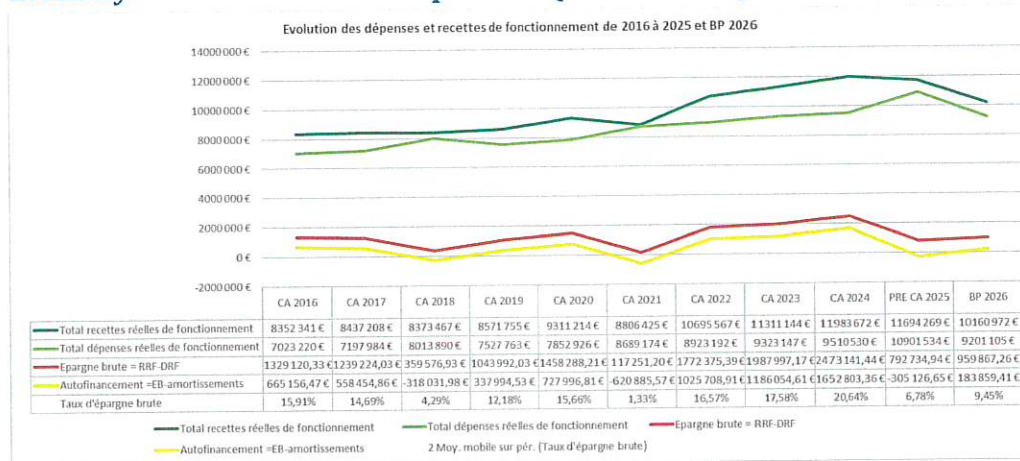
- -800 M€ sur les compensations de TFPB et de CFE. L'impact est stable pour les collectivités, mais elles ne bénéficient plus de la revalorisation annuelle des valeurs locatives. Saint Martin d'Uriage n'est pas concernée par la CFE.
- -527 M€ sur les autres compensations, notamment la DCRTP et diverses compensations résiduelles. Saint Martin d'Uriage n'est pas concernée, la commune ne percevant plus la DCRTP depuis 2025.
- -0,7 Mds€ FCTVA touche principalement les EPCI, en lien avec l'évolution des investissements déclaré mais est sans incidence pour les communes
- -23% Fonds vert : Le Fonds vert serait réduit de 23 %, passant de 2,27 Md€ à 1,74 Md€. Cela affecte la capacité des collectivités à financer les projets de transition énergétique, de rénovation énergétique des bâtiments, biodiversité, mobilités douces. Cela représente un impact potentiel pour Saint Martin d'Uriage, selon les projets déposés ou envisagés dans les domaines éligibles.

L'État continue de transférer des ressources fiscales, à hauteur de 3,8 milliards d'euros, ce qui permet aux collectivités de voir leurs ressources augmenter en volume. Parallèlement, un

chantier normatif sera lancé pour travailler avec les collectivités sur des mesures de maîtrise des dépenses, afin de concilier soutien aux territoires et rigueur budgétaire.

Ce projet de loi de finances 2026 a été rejeté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale le 21/11.

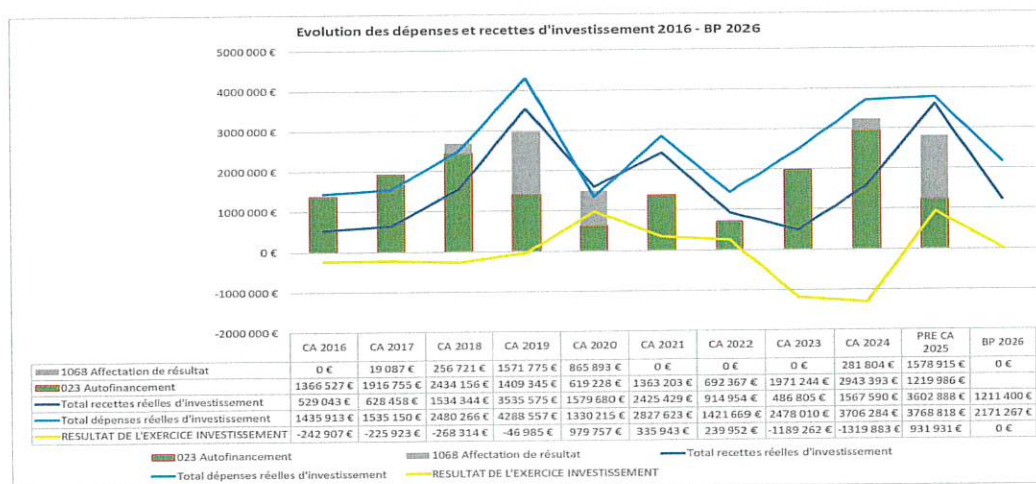
2. Analyse financière rétrospective (2016-2025)



Sur la période 2016-2025, les recettes réelles de fonctionnement de la commune ont progressé d'environ 22 %, tandis que les dépenses réelles ont augmenté de 34 %.

Les investissements ont connu des pics entre 2016-2019 et 2023-2025, générant plusieurs exercices déficitaires sur la section d'investissement (-1,2 M€ en 2023 et -1,3 M€ en 2024).

Analyse de la dette



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la dette (€) au 1er/01	5 244 519,00 €	4 668 082,00 €	4 392 440,00 €	4 716 672,09 €	5 074 820,79 €	4 802 860,86 €	5 916 174,28 €	5 981 286,65 €	5 478 423,22 €	5 715 138,16 €	5 718 274,42 €
Encours par habitant / 5600 - 5700 à partir de 2024	936,52 €	833,59 €	784,36 €	842,26 €	906,22 €	857,65 €	1 056,46 €	1 068,09 €	951,13 €	1 002,66 €	1 003,21 €
Emprunt année N	0,00 €	300 000,00 €	800 000,00 €	850 000,00 €	100 000,00 €	1 500 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €	561 548,00 €	610 000,00 €
Annulés	767 121,74 €	743 985,62 €	645 019,95 €	641 429,95 €	514 316,74 €	518 122,31 €	535 657,29 €	626 591,28 €	622 428,85 €	668 675,15 €	671 603,81 €
Annulés Nouvel Emprunt										9 636,68 €	57 025,18 €
							535 657,29 €	626 591,28 €	622 428,85 €	678 311,83 €	755 700,99 €
Annuité par habitant / 5600 - 5700 à partir de 2024	136,99 €	132,85 €	115,18 €	114,54 €	91,84 €	92,52 €	95,65 €	111,89 €	109,20 €	119,00 €	132,58 €
Endettement	-573 552,94 €	-275 467,73 €	307 162,71 €	358 157,70 €	-271 968,93 €	1 113 313,42 €	65 112,37 €	-502 863,43 €	236 714,94 €	3 136,26 €	-15 056,08 €
Epargne brute	1 329 120,33 €	1 239 224,03 €	1 223 083,85 €	1 043 992,03 €	1 458 288,21 €	1 117 251,20 €	1 772 375,39 €	1 987 997,17 €	2 473 141,44 €	792 734,94 €	959 867,20 €
Capacité de désendettement	3,51	3,54	3,84	4,86	3,29	50,46	3,37	2,76	2,31	7,21	5,94

Sur dix ans, Saint Martin d'Uriage présente une trajectoire d'endettement globalement maîtrisée, avec :

- un encours relativement stable autour de 5,2-5,9 M€,
- une capacité de désendettement très correcte toujours inférieure à 10 ans sauf en 2021,

Situation globale 2025 :

- Encours : 5,7 M€
- Annuité : 678 k€
- CAF : 793 k€
- Capacité de désendettement : 7,21 ans

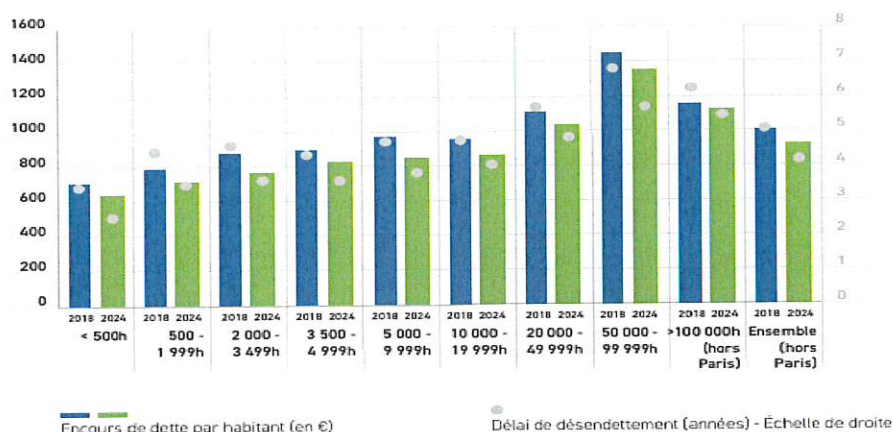
L'encours de la dette varie entre 5,2 M€ et 5,98 M€ sur 10 ans.

On note :

- Une phase de désendettement 2016-2018 (-900k€). On passe de 5,2M€ à 4,3M€
- Un rebond de l'endettement 2019-2022 dû à un recours accru à l'emprunt (850 k€ en 2019, 1,5 M€ en 2021)
- Une stabilisation depuis 2022 autour de 5,5-5,7 M€

L'encours par habitant passe de de 784 € (2018) à 1 068 € (2023) puis se stabilise autour de 1 000 € à partir de 2024. Saint Martin d'Uriage se situe dans une zone moyenne/haute, mais pas excessive pour une collectivité de 5 700 habitants.

ENCOURS DE DETTE DES COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



Source : Traitement DFGL, données DGFiP, BP et BA hors Paris. Délai de désendettement : encours de dette au 31/12 rapporté à l'épargne brute sur l'année (recettes - dépenses réelles de fonctionnement).

Le poste "Endettement" (différence encours entre N et N+1) reflète les à-coups du financement.

- 2021 a connu un pic de déséquilibre (+1,1 M€ injectés)
- 2023 : désendettement marqué (-503 k€)
- 2026 : léger désendettement (-15 k€)

La commune maintient une trajectoire quasi stable : pas d'explosion de dette en 2026.

Épargne brute (CAF brute)

Évolution :

2016-2022 : CAF toujours > 1 M€, sauf 2021 (chute ponctuelle à 117 k€)

2023 : 1,99 M€

2024 : 2,47 M€

2025 : prévision à 792 k€

2026 : prévision CAF stabilisée : 960 k€

Capacité de désendettement :

Saint Martin d'Uriage a une bonne capacité de désendettement = Encours / CAF brute qui est toujours inférieure à 10 ans (seuil d'alerte) sauf en 2021 lorsque la commune a fait un gros emprunt.

3. Orientations budgétaires 2026

3.1 Section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires sont fondées sur un principe de prudence. Les recettes connaîtront une baisse en 2026 en raison du transfert des équipements de la petite enfance à la Communauté de communes du Grésivaudan (CCLG), entraînant une perte de recettes tarifées (-280 k€), d'attribution de compensation positive (-472 k€), et de recettes CAF (-595 k€). La fiscalité locale progresserait modérément (+1,5 % de bases).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026	Évolutions par rapport au pre CA 2025
013 Atténuation de charges	139 007 €	108 766 €	130 269 €	61 899 €	111 976 €	105 089 €	90 000 €	-15 089 € (remboursement sur rémunération du personnel) + 30% remboursement sur charges et es et provoyance=> remb pas CCAS U et digic
20 Produits des services	871 399 €	955 805 €	1 156 800 €	1 168 199 €	1 328 718 €	1 071 516 €	834 179 €	-280K recettes tarifées crèches -55K coupe de bois +75K recette cantine
23 Impôts et taxes	713 181 €	716 812 €	716 901 €	789 994 €	721 760 €	703 464 €	226 085 €	-477 379 € Perte de l'AC CCLG Suite transfert +20K charges locales
231 Fiscalité locales	5 569 617 €	5 306 362 €	6 996 514 €	7 730 429 €	8 035 933 €	8 144 491 €	7 967 582 €	-176 909 € -240K recettes casino, +72K recettes fiscalités locales
24 Dotations, subventions et participations	1 483 954 €	1 217 057 €	1 175 411 €	1 069 522 €	1 187 494 €	918 315 €	476 135 €	-595K Recettes CAF crèches, +4K FCTVA, -25K FIPH Crèche, -442 180 € +175 autres subventions CAF école similaire BP25
25 Autres produits de gestion courante	410 257 €	432 346 €	468 469 €	489 347 €	549 889 €	543 293 €	566 791 €	23 500 € Loyers
26 produits financiers	6 €	5 €	5 €	7 €	9 €	9 €	0 €	-9 €
27 Produits exceptionnels	123 794 €	69 272 €	51 200 €	1 758 €	47 893 €	207 900 €	0 €	-207 900 € Ventes exceptionnelles
28 Reprises sur provisions						192 €	200 €	8 €
Total recettes réelles de fonctionnement	9 311 214 €	8 806 425 €	10 695 567 €	11 311 144 €	11 983 672 €	11 694 269 €	10 160 972 €	-1 533 296 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sectid	8 224 €	8 821 €	11 167 €	6 831 €	7 345 €	267 863 €	6 266 €	
Total recettes réelles + ordre de fonctionnemen	9 319 438 €	8 815 246 €	10 706 734 €	11 317 975 €	11 991 017 €	11 962 132 €	10 167 238 €	-1 533 296 €
002 RESULTAT REPORTE	981 639 €	1 709 638 €	1 038 750 €	2 114 450 €	3 018 710 €	3 092 808 €		
Total recettes de fonctionnement	10 301 077 €	10 524 882 €	11 745 504 €	13 432 424 €	15 009 727 €	15 054 930 €	10 167 238 €	-1 533 296 €

Côté dépenses, la méthode de saisie budgétaire prévue pour le BP26 est la suivante :

- Budget saisi à 80% du BP 25 pour le chapitre 011 et 65 dès que possible dans l'attente de l'affectation des résultats 2025. Les 20% complémentaires seront saisis au budget supplémentaire 2026

À partir de 2026, une baisse significative des dépenses de fonctionnement est prévue du fait du transfert des équipements petite enfance. Elle représente une baisse globale d'environ 1,18 M€ sur les chapitres 011 et 65. Ces charges seront désormais supportées par la CCLG.

Certaines dépenses résiduelles continueront d'être supportées par Saint Martin d'Uriage mais seront refacturées à la CCLG dans le cadre d'une convention. Elles figurent à la fois en dépenses et en recettes dans le BP 2026. Le transfert génère également une évolution des attributions de compensation avec une AC négative : +164 k€ à prévoir en 2026.

Les impacts du PLF 2026 sur les dépenses de fonctionnement sont l'effet du doublement du DILICO (264 k€ contre 132 k€ en 2025) et la hausse du FPIC (+5 k€) qui viennent s'ajouter, de même qu'une augmentation des charges financières (+15 k€) liée à un nouvel emprunt fin 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026	Evolutions par rapport au pre CA 2025
011 Charges à caractère général	1 991 289 €	2 159 905 €	2 218 630 €	2 410 896 €	2 496 729 €	2 665 112 €	2 220 183 €	-444 929 €
012 Charges de personnel	4 643 224 €	4 976 441 €	5 202 703 €	5 296 514 €	5 595 415 €	6 054 518 €	5 076 714 €	-977 804 €
014 Atténuations de produits	227 656 €	200 963 €	195 592 €	225 459 €	214 501 €	360 723 €	662 782 €	302 059 €
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65 Charges de gestion	813 485 €	1 154 458 €	1 174 810 €	1 227 660 €	1 093 021 €	1 114 158 €	1 107 472 €	-6 686 €
66 Charges financières	142 698 €	131 436 €	130 770 €	123 728 €	109 594 €	114 322 €	129 153 €	14 831 €
67 Autres Charges	34 573 €	65 973 €	687 €	38 850 €	48 €	4 282 €	4 800 €	518 €
68 Provisions pour risques	0 €	0 €	0 €	0 €	1 193 €	588 419 €		-588 419 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 852 926 €	8 689 174 €	8 923 192 €	9 323 147 €	9 510 530 €	10 901 534 €	9 201 105 €	-1 700 429 €
023 Virement à la section d'investissement							183 859 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sec	738 515 €	746 958 €	757 853 €	808 773 €	827 683 €	1 365 725 €	782 274 €	
Total dépenses de fonctionnement	8 591 441 €	9 436 132 €	9 681 045 €	10 131 920 €	10 338 214 €	12 267 258 €	10 167 238 €	-1 700 429 €

3.2 Section d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 reposent sur des montants connus et certains.

Le FCTVA est estimé à 500 k€ soit le double de 2025. Il correspond aux dépenses d'investissement réalisées en N-2. La taxe d'aménagement reste stable à 100 k€ au budget 2026.

Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 610 k€ à ajuster en fonction du résultat définitif de 2025.

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026
024 Produits des cessions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1068 Affectation de résultat	865 893 €	0 €	0 €	0 €	281 804 €	1 578 915 €	0 €
10 Dotations	379 290 €	627 395 €	266 065 €	205 000 €	181 656 €	300 075 €	600 000 €
13 Subventions d'équipements	230 051 €	294 796 €	147 744 €	278 042 €	349 874 €	1 161 398 €	0 €
16 Recettes financières	101 557 €	1 503 238 €	472 645 €	3 764 €	752 585 €	562 500 €	611 400 €
21 Autres recettes	1 969 €	0 €	28 500 €	0 €	1 670 €	0 €	0 €
23 Remboursement des avances	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26 Participations et créances rattachées	920 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total recettes réelles d'investissement	1 579 680 €	2 425 429 €	914 954 €	486 805 €	1 567 590 €	3 602 888 €	1 211 400 €
021 Virement à la section de fonctionnement							183 859 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	738 515 €	746 958 €	757 853 €	808 773 €	826 157 €	1 365 725 €	782 274 €
041 Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 993 €	0 €
Total recettes réelles + ordre d'investissement	2 318 196 €	3 172 387 €	1 672 808 €	1 295 579 €	2 393 747 €	4 971 605 €	2 177 533 €
001 RESULTAT REPORTE	0 €	298 145 €	634 087 €	874 040 €	0 €	0 €	0 €
Total recettes d'investissement	2 318 196 €	3 470 532 €	2 306 895 €	2 169 618 €	2 393 747 €	4 971 605 €	2 177 533 €

Les dépenses d'investissement faisant références aux enveloppes services (dépenses récurrentes) sont basées sur une moyenne triennale, saisies à 80 % et seront ajustées à 100% lors du budget supplémentaire 2026.

Les priorités seront orientées vers la finalisation des APCP (autorisation de programme et crédits de paiement) et des projets structurants votés en 2025.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026
020 Dépenses imprévues						0 €	0 €
10 Dotations, fonds divers et réserves							
13 Subventions d'investissement						55 277 €	0
16 Emprunts et dettes assimilées	371 969 €	387 587 €	405 623 €	505 888 €	513 285 €	552 172 €	610 184 €
20 Immobilisations incorporelles	57 280 €	52 185 €	88 956 €	103 929 €	40 400 €	37 425 €	174 119 €
204 Subventions d'équipement versées	0 €					24 537 €	98 090 €
21 Immobilisations corporelles	900 966 €	2 387 852 €	836 419 €	904 182 €	1 562 568 €	2 734 407 €	1 248 874 €
23 Immobilisations en cours	0 €		90 671 €	964 011 €	1 590 032 €	365 000 €	40 000 €
26 Participations et créances rattachées						0 €	0 €
27 Autres immobilisations financières						0 €	0 €
Total dépenses réelles d'investissement	1 330 215 €	2 827 623 €	1 421 669 €	2 478 010 €	3 706 284 €	3 768 818 €	2 171 267 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sectio	8224,05	8821,19	11186,6	6 831 €	7 345 €	267 863 €	6 266 €
041 Opérations patrimoniales						2 993 €	0 €
Total dépenses réelles + ordre d'investissement	1 338 439 €	2 836 444 €	1 432 855 €	2 484 840 €	3 713 630 €	4 039 674 €	2 177 533 €
001 RESULTAT REPORTE	681 612 €	0 €	0 €	0 €	315 222 €	1 635 105 €	
Total dépenses d'investissement	2 020 051 €	2 836 444 €	1 432 855 €	2 484 840 €	4 028 852 €	5 674 779 €	2 177 533 €

Enveloppes services

	2023	2024	2025	Moyenne 2026	BP26
	1 276 355,50 €	1 137 286,00 €	1 129 256,03 €	1 210 119,84 €	933 749,21 €
Matériels-mobiliers	164080,5	103904	128816,23	132 266,91 €	105 813,53 €
Etudes/Foncier/Urba	157000	179100	149800	161 966,67 €	129 573,33 €
Informatique	130150	100751,998	161486	159 950,00 €	127 960,00 €
Matériel roulant	179800	46500	90000	105 433,33 €	50 000,00 €
Travaux bâtiments	392450	270700	320766,8	327 972,27 €	262 377,81 €
Travaux espaces verts	57000	116330	59887	77 739,00 €	62 191,20 €
Travaux voiries/réseaux	195875	320000	218500	244 791,67 €	195 833,33 €

APCP et projets structurants

	2020	2021	2022	2023	2024	Pre CA 2025	BP 2026	Total	Statut
APCP									
AP2001 Voie Verte du tourniquet		10 516,92 €	62 640,34 €	219 990,96 €	226 010,94 €	126 202,55 €		645 361,71 €	Ouverte
ECOLE EPM AMELIORATION ENERGETIQUE BAT PRINCIPAL			76 150,80 €	964 010,82 €	1 590 031,52 €	365 000,00 €	40 000,00 €	3 035 193,14 €	Ouverte
AP9533 Requalification allée commerciale d'Uriage	118 121,35 €	11 488,21 €						129 609,56 €	Ouverte
AP98360 Aménagement Nord du Parc	38 167,56 €							38 167,56 €	Terminé
9019 Cœur de village			14 520,01 €					14 520,01 €	Terminé
9522 Ecole de musique 2015	44 061,41 €	323,78 €						44 385,19 €	Terminé
9525 PLU 2015	14 741,03 €	24 890,00 €	36 140,63 €	13 483,09 €	14 588,18 €			103 842,93 €	Terminé
Projets Structurants									
9802 Scolaire+Periscol+PEDT 2018	1 791,00 €								Terminé
9820 Urbanisme-acqu.foncieres 20218	24 810,00 €								Terminé
9825 Economie d'énergie 2018		6663,82							Terminé
9823 Accessibilité 2018	3 270,00 €								Terminé
9831 Véhicules et matériels roulants 2018	18 360,00 €								Terminé
11 Accessibilité	7 702,80 €							7 702,80 €	Terminé
12 Skatepark								0,00 €	Terminé
13 Eclairage public	39 999,49 €							39 999,49 €	Terminé
14 Mobilité	2 992,80 €							2 992,80 €	Terminé
15 Mas de Loutas	960,00 €							960,00 €	Terminé
25PS001 Champ Ruti						478 755,88 €	67244	545 999,88 €	Ouverte
25PS002 Chaufferie Bois						380 950,00 €		380 950,00 €	Ouverte
25PS003 Désamiantage et Démolition Maison du Moulin						100 000,00 €		100 000,00 €	Ouverte
25PS004 Extension restaurant PM						6 540,00 €	24000	30 540,00 €	Ouverte
25PS005 Ferme Loutas: aménagement chambres froides						218 000,00 €		218 000,00 €	Ouverte
25PS006 Ferme Loutas: alimentation en eau et irrigation						0,00 €	50000	50 000,00 €	Ouverte
25PS007 Etudes maison médicale le Luiset et habitat partagé						5 000,00 €	20000	25 000,00 €	Ouverte
25PS008 Etude structure, programmation et diagnostic CTM						15 000,00 €		15 000,00 €	Ouverte
25PS009 Cimetière						20 000,00 €	125000	145 000,00 €	Ouverte
25PS010 Aire de jeux urilage						0,00 €	100000	100 000,00 €	Ouverte
25PS011 études stade de foot						0,00 €	15000	15 000,00 €	Ouverte
25PS012 diagnostic parc chaufferie, PPI et consultation						15 000,00 €		15 000,00 €	Ouverte
25PS013 réaménagement des bureaux						20 000,00 €	80000	100 000,00 €	Ouverte
	314 977,44 €	53 882,73 €	189 451,78 €	1 197 484,87 €	1 830 630,64 €	1 750 448,43 €	521 244,00 €	5 803 225,07 €	

3.3 Budget annexe – Production d'énergie

Le budget annexe Production d'énergie est un budget bénéficiaire, il restera globalement stable par rapport à l'exercice 2025. Les recettes et dépenses de fonctionnement devraient se maintenir.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026
70 Produits des services			24 240 €	120 357 €	40 481 €	42 654 €	43 000 €
75 Autres produits de gestion courante			0 €	0 €	0 €		
77 Produits exceptionnels	30 452 €						
Total recettes réelles de fonctionnement	30 452 €	0 €	24 240 €	120 357 €	40 481 €	42 654 €	43 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section							
Total recettes réelles + ordre de fonctionnement	30 452 €	0 €	24 240 €	120 357 €	40 481 €	42 654 €	43 000 €
002 RESULTAT REPORTE		12 418 €			18 425 €	19 396 €	23 669 €
Total recettes de fonctionnement	30 452 €	12 418 €	24 240 €	120 357 €	58 905 €	62 050 €	66 669 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général		5 500 €	303 €	54 445 €	21 475 €	20 347 €	25 300 €
65 Charges de gestion					0 €		23 335 €
67 Autres Charges				24 240 €			
Total dépenses réelles de fonctionnement	0 €	5 500 €	303 €	78 685 €	21 475 €	20 347 €	48 635 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €
Total dépenses de fonctionnement	18 034 €	23 534 €	18 337 €	96 719 €	39 509 €	38 381 €	66 669 €
002 RESULTAT REPORTE			11 116 €	5 213 €			
Total dépenses de fonctionnement	18 034 €	23 534 €	29 454 €	101 933 €	39 509 €	38 381 €	66 669 €

Côté investissement, la commune continue de rembourser un prêt à hauteur de 13K€ jusqu'en 2030 à Grenoble Alpes Métropole.

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026
10 Dotations							
13 Subventions d'équipements							
16 Recettes financières							
21 Autres recettes							
Total recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sectic	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €
Total recettes réelles + ordre d'investissement	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €	18 034 €
001 RESULTAT REPORTE		18 034 €	23 061 €	41 095 €	7 099 €	25 133 €	30 159 €
Total recettes d'investissement	18 034 €	36 068 €	41 095 €	59 129 €	25 133 €	43 167 €	48 193 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PRE CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées		13 007 €		52 030 €		13 007 €	13 007 €
20 Immobilisations incorporelles							
21 Immobilisations corporelles							35 186 €
23 Immobilisations en cours							
Total dépenses réelles d'investissement	0 €	13 007 €	0 €	52 030 €	0 €	13 007 €	48 193 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section							
Total dépenses réelles + ordre d'investissemen	0 €	13 007 €	0 €	52 030 €	0 €	13 007 €	48 193 €
001 RESULTAT REPORTE							
Total dépenses d'investissement	0 €	13 007 €	0 €	52 030 €	0 €	13 007 €	48 193 €

4. Perspectives financières et orientations politiques

La situation financière de la commune reste globalement saine, mais contrainte par la baisse structurelle de l'épargne brute et la pression sur les dépenses de fonctionnement. Le maintien d'une capacité d'investissement suppose une vigilance accrue sur la maîtrise des charges et la recherche d'optimisations budgétaires.

Les orientations politiques pour 2026 s'articulent autour de trois priorités :

- Préserver la soutenabilité financière de la commune en consolidant l'épargne et en maintenant un endettement maîtrisé ;
- Poursuivre les investissements structurants engagés et maintenir des enveloppes d'investissement récurrent stables.
- Garantir la qualité du service public local, tout en adaptant les moyens aux ressources réelles de la collectivité.

5. Conclusion

Le présent rapport d'orientation budgétaire constitue la base du débat préalable à l'élaboration du budget primitif 2026. Il met en évidence la nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse, fondée sur la prudence et l'anticipation, tout en préservant la capacité d'investissement de la commune. Les choix budgétaires à venir devront concilier les exigences de soutenabilité financière et les ambitions de développement du territoire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20251217-AG_DEL2025_106-DE